



COMMUNE DE RORSCHWIHR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 juin 2025

Sous la présidence de

Denise RIEG, Maire

En présence de

MM. Hubert PFISTER, Claude FUHRER, Christian METZGER ; Adjoints
Mmes Sandrine ENGEL-BARIL, Anne-Laure ROLLI ; MM. Pär BENGTTSSON,
Vincent STANGRET et Louis SUCKER ; Conseillers Municipaux

Secrétaire

M. Pär BENGTTSSON

Le trente juin deux mille vingt cinq à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du Conseil Municipal après convocation légale et en nombre valable sous la présidence de Madame Denise RIEG, Maire.

Ordre du Jour

1. Adoption du Procès-Verbal du 07 avril 2025
2. Taxe locale sur la publicité extérieure
3. Budget : Décision modificative n°1
4. Amortissement et/ou neutralisation de subventions
5. **Urbanisme**
6. **Divers – Communications**

Point 1 : Adoption du Procès-Verbal du 07 avril 2025

Le Procès-verbal a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers le lundi 23 juin 2025.
Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 07 avril 2025.

Vote à main levée

Nombre de votants	9	Dont présents	9	Dont procurations	/
Pour	9	Abstentions	/	Contre	/



Point 2 : Taxe locale sur la publicité extérieure

La Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante que la commune a la possibilité d'instaurer et/ou de modifier chaque année la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Elle présente les tarifs applicables en 2026 (*indiqués en €/m²/an*) selon les informations reçues du Bureau des Finances Locales et de la Coopération Transfrontalière

Pour les enseignes

- Superficie inférieure ou égale à 12 m² : 18,90 €
- Superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² : 37,70 €
- Superficie supérieure à 50 m² : 75,60 €

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques

- Superficie inférieure ou égale à 50 m² : 18,90 €
- Superficie supérieure à 50 m² : 37,80 €

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques

- Superficie inférieure ou égale à 50 m² : 55,70 €
- Superficie supérieure à 50 m² : 111,20 €

Vu le Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS), notamment ses articles L.454-39 à L.454-77 ;

Considérant la modification du régime de la TLPE, transférée du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au CIBS à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant le nombre très peu élevé d'activités et de commerces concernés par la taxe ;

Considérant la volonté du conseil municipal de ne pas alourdir l'imposition des activités et commerces de la commune ;

Considérant que la délibération doit intervenir avant le 1^{er} juillet 2025 pour application au 1^{er} janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de **ne pas instaurer** la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, afin de soutenir les commerces du village

Vote à main levée

Nombre de votants	9	Dont présents	9	Dont procurations	/
Pour	9	Abstentions	/	Contre	/

Point 3 : Budget : Décision modificative n°1

La proposition de modification budgétaire n° 1 porte sur :

- Comme stipulé lors de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2022, la commune va prendre en charge la pose de débitmètres sur les réseaux eaux de sources d'un montant estimé à l'époque à 4 012,80 €. La participation finale de la commune de Rorschwihr à la pose de débitmètres et capteurs d'entrée aux sources s'élève finalement à un montant de **3247,20 €**
- Après audit subit par la trésorerie, celle-ci a dû faire un travail de régularisation sur les cautions réceptionnées par les communes avant 2008. Il s'agit principalement de cautions pour couvrir les dégâts générés par les gibiers. Vu l'antériorité (plus de 4 ans), les sommes sont acquises au profit de la collectivité au titre de la prescription.
La trésorerie nous demande d'émettre les mandats correspondants aux cautions susnommées au compte 165 pour un montant total de 5 494.11 €. Un titre global confirmera l'acquisition de ces sommes au profit de la commune au compte 75888.

Ces opérations nécessitent des crédits en section d'investissement. Lors du vote du budget, la section d'investissement a été calculée au plus juste et ne permet donc pas d'y prévoir un virement de chapitre à chapitre. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Afin de répondre à ces engagements, et après avoir pris attache avec Mme FANTAR, Conseillère aux Décideurs Locaux, il convient de faire les modifications au budget, selon tableau ci-dessous

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre – Article - Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 011 – Article 6232 – Fêtes et cérémonies	- 4 500 €	
Chap. 011 – Article 61551 – Entretien et réparation sur matériel roulant	- 2 500 €	
Chap.011 – Article 61558 – Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	- 2 000 €	
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	+ 9 000 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre – Article - Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 204 – Article 20415341 – Subvention d'équipement versée	3 500 €	
Chap. 16 – Article 165 – Dépôts et cautionnement reçus	5 500 €	
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement		9 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

approuve la décision modificative n° 1 du budget 2025 comme présentée ci-dessus

Vote à main levée

Nombre de votants	9	Dont présents	9	Dont procurations	/
Pour	9	Abstentions	/	Contre	/

Point 4 : Amortissement et/ou Neutralisation de subventions (Office du Tourisme + SIEB)

- Lors de sa séance du 03 avril 2023, le Conseil Municipal a délibéré pour le versement à l'Office du Tourisme d'une subvention de participation d'un **montant de 6 094,00 €** pour le projet GEOVINO.

Cette subvention d'équipement, versée par le biais du compte 20415342, doit faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée maximale de 30 ans à compter de l'exercice 2025.

- Lors de sa séance du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a délibéré pour le versement au SIEB d'une subvention d'un montant estimé à l'époque à 4 012,80 €. La participation finale de la commune de Rorschwihr à la pose de débitmètres et capteurs d'entrée aux sources s'élève finalement à un montant de **3247,20 €**

Cette subvention d'équipement, versée par le biais du compte 20415341, doit faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée maximale de 30 ans à compter de l'exercice 2025.

Conformément à l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a la possibilité de procéder à la neutralisation budgétaire des amortissements de subventions d'équipement versées.

Afin de ne pas impacter le budget sur une période de 30 ans, la Commune peut procéder, en accord avec le Comptable du SGC (Service de Gestion Comptable), à l'amortissement et à la neutralisation de la totalité des subventions sur une seule année (soit 2025) par délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice 2025 comme suit :

1. Constatation des amortissement

	Fonctionnement Dépenses		Investissement Recettes	
OFFICE DU TOURISME	Compte 6811 Chapitre 042	6 094,00 €	Compte 280415342	6 094,00 €
			Chapitre 040	
SIEB		3 247,20 €	Compte 280415341	3 247,20 €
			Chapitre 040	

2. Neutralisation

	Fonctionnement Recettes		Investissement Dépenses	
OFFICE DU TOURISME	Compte 7768 Chapitre 042	6 094,00 €	Compte 198	6 094,00 €
			Chapitre 040	
SIEB		3 247,20 €		3 247,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

adopte la procédure d'amortissement et de neutralisation de la totalité de la subvention d'équipement versée à l'Office du Tourisme dans le cadre de GEOVINO ; au titre de l'année 2025 telle que présentée ci-dessus

adopte la procédure d'amortissement et de neutralisation de la totalité de la subvention d'équipement versée au SIEB dans le cadre de la pose de débitmètres et capteurs d'entrée aux sources ; au titre de l'année 2025 telle que présentée ci-dessus.

Vote à main levée

Nombre de votants	9	Dont présents	9	Dont procurations	/
Pour	9	Abstentions	/	Contre	/

Point 5 : Urbanisme

date dépôt	DP	PC	ERP/ AT	Pdémolir	CU	Nom	Terrain	Parcelle	Projet
17/04/2025	DP 0682852500006					BARIL Xavier	1 Rue du Ht Koenigsbourg	S 03 P259	Mise en place d'une clôture sur limite séparative
17/04/2025	DP 0682852500007					MULLER Sébastien	2 Rue du Ht Koenigsbourg	S 03 P266	Mise en place d'une clôture sur limite séparative
22/04/2025	DP 0682852500008					STOCK Rémy	12 Rue du Silberberg	S 13 P 6 ET 7	Installation de 13 panneaux photovoltaïque sur toiture
22/04/2025	DP 0682852500008					STOCK Rémy	12 Rue du Silberberg	S 13 P 6 ET 7	Ravalement de façade
06/05/2025					Cua 0682852500003	FONTAINE Pierre-Henri pour METZ Jean Philippe	Kleine Poble	S 5 P47-48-49	Renseignement simple information terre agricole ou vignes
06/05/2025					Cua 0682852500004	FONTAINE Pierre-Henri pour METZ Jean Philippe	LACHREBEN	S 3 P17-18	Renseignement simple information terre agricole ou vignes
06/05/2025					Cua 0682852500005	FONTAINE Pierre-Henri pour METZ Jean Philippe	WERBREDEN	S 3 P123	Renseignement simple information terre agricole ou vignes
06/05/2025					Cua 0682852500006	FONTAINE Pierre-Henri pour METZ Jean Philippe	WERBREDEN	S 3 P132-133	Renseignement simple information terre agricole ou vignes
06/05/2025					Cua 0682852500007	FONTAINE Pierre-Henri pour METZ Jean Philippe	LACHREBEN	S 3 P299/14	Renseignement simple information terre agricole ou vignes
06/05/2025					Cua 0682852500008	FONTAINE Pierre-Henri pour METZ Jean Philippe	VOGELGESAND	S 4 P 73-73-76	Renseignement simple information terre agricole ou vignes
06/05/2025					Cua 0682852500009	FONTAINE Pierre-Henri pour METZ Jean Philippe	KLEINE REBLE	S 5 P 46	Renseignement simple information terre agricole ou vignes
06/05/2025					Cua 0682852500010	FONTAINE Pierre-Henri pour METZ Jean Philippe	KLEINE REBLE	S 5 P 73	Renseignement simple information terre agricole ou vignes
14/05/2025					Cua 0682852500011	REISACHER- DECKER Chantal	ENGEL Yves	S11 P 86	Renseignement en vue vente ENGEL > GASSMANN Pierre
15/05/2025	DP 0682852500010					Commune de Rorschwihr	2 Route de Sélestat	S 12 P 07	remplacement 2 portes de garage et 1 porte d'entrée
23/05/2025					Cua 0682852500012	NOTAIRE RITTER	15 Rue des Moutons	S 10 P215	Renseignement en vue vente FAHRER Liliane > SCHMITT Mathieu
05/06/2025	DP 0682852500011					FUHRER Claude	9 Rue Silberberg	S13 P 46	Remplacement 2 portes de garage

Point 6 : Divers – Communications

Madame la Maire rend compte :

- des dernières informations des Brigades Vertes
- des avancées du projet de Carte Communale
- de l'affichage légal des Actes Administratifs sur l'application Intramuros depuis le 6 mai 2025. Une information municipale sera transmise aux habitants au courant du mois de juillet afin de les en informer. Il est rappelé que l'affichage légal sur la plateforme Intramuros se substitue à l'affichage sur le tableau d'affichage extérieur concernant les Délibérations et Compte-rendus de Conseil Municipal ainsi que les Arrêtés du Maire. Toutefois ces documents restent disponibles pour consultation en Mairie.



- Du décret n°2025-461 du 26 mai 2025 prorogeant le délai de validité des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 28 mai 2024. L'objet de ce décret est de porter le délai de validité des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 28 mai 2022 et le 28 mai 2024 à 5 ans. Il proroge également d'un an le délai de validité des autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 27 mai 2022.
- Des modalités d'affichage et de consultabilité des dossiers d'urbanisme. Elle rappelle que les mesures d'affichage, du fait de leur caractère temporaire, ne constituent pas une diffusion publique et ne permettent donc pas d'obtenir une copie du document affiché.
Ce document comprend le type de dossier, la date de dépôt, la référence du dossier, le nom de la personne concernée, ainsi que les références cadastrales et enfin la décision donnée.
Les dossiers d'urbanisme sont consultables en Mairie dès qu'une décision est intervenue.
- de la possibilité d'accéder au Rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte du SCOT Montagne Vignoble et Ried sur leur site internet.
- des travaux restant à effectuer par la commune dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation de la Route de Sélestat.
- des courriers et mails de réclamation réceptionnés par la Mairie
- de son intention d'établir un arrêté interdisant le stationnement des camping-car sur les parkings de la Commune. En effet il a été remarqué que de plus en plus de camping-car stationnent, parfois plusieurs jours voir semaines (au moment des vendanges) au niveau des parkings de la batteuse ou de l'aire multisports suite à des avis mis sur internet par des utilisateurs indiquant les « spots » intéressants sur la Commune.

Monsieur Hubert PFISTER, Adjoint au Maire, rend compte de la dernière réunion du Conseil Communautaire du Pays de Ribeauvillé qui s'est tenue le jeudi 26 juin 2025 :

- présentation de la nouvelle convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- de la décision de mise en place dans les déchetteries d'une filière « réemploi » à destination de l'économie sociale et solidaire.
- de l'opération d'urbanisme « Bimby-Bunti » permettant de lutter contre les logements vacants en soutenant des porteurs de projets souhaitant soit en construire une nouvelle maison dans son jardin (Bimby), soit en rénover/transformer un bâti existant (Bunti). Cette opération permettrait la réalisation d'une centaine de logements sur le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur Vincent STANGRET, Conseiller Municipal, rend compte de la réunion de la Commission culture et communication qui s'est tenue le 5 juin 2025 sur les thèmes des actions de culture régionale et sur le budget.

Monsieur Pär BENGTTSSON rend compte de la dernière réunion des 10 communes touristiques et précise la date de la montée rose qui aura lieu le 11 octobre 2025.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

La Maire
Denise RIEG




Le secrétaire de séance
Pär BENGTTSSON

